

## **Publication de l'arrêté du 24 juin 2020 Les professionnels du secteur saluent le « Coup de pouce thermostat avec régulation performante » du gouvernement pour les logements**

**IGNES (fabricants), la FDME (distributeurs) et la FFIE (intégrateurs-électriciens) se félicitent de la publication de l'arrêté créant un dispositif « Coup de pouce thermostat avec régulation performante » qui stimule le déploiement à grande échelle de solutions de pilotage dans l'habitat. Encourager le pilotage est un signal fort du gouvernement en faveur de la maîtrise des consommations. Pour la rénovation énergétique, c'est désormais autour de trois mots clés qu'il faut agir : pilotage, chauffage et isolation.**

### **La reconnaissance du pilotage comme solution essentielle à la rénovation énergétique**

L'arrêté du 10 juin 2020 publié au journal officiel le 24 juin 2020 crée une bonification des CEE générés par la fiche BAR-TH-118 « Système de régulation par programmation d'intermittence » jusqu'au 31/12/2021. Sont concernés les équipements de programmation par intermittence incluant :

- pour un système de chauffage individuel avec boucle d'eau chaude, une régulation de température de classes VI, VII ou VII ;
- pour un système de chauffage individuel sans boucle d'eau chaude, une régulation automatique de la température par pièce ou, si cela est justifié, par zone de chauffage.

Il s'agit du premier Coup de Pouce en faveur de la rénovation énergétique des logements portant sur une solution autre que du chauffage ou de l'isolation.

Les thermostats avec régulation performante sont une des solutions de pilotage qui permettent de réaliser des économies d'énergie. Que ce soit en maison individuelle ou en immeuble collectif, au global on estime que les solutions de pilotage engendrent des gains significatifs de l'ordre de 10 % sur la consommation énergétique des ménages, soit 4 TWh d'énergie économisées et 1 million de tonnes de CO2 évitées à l'échelle du parc français (*étude CSTB/Carbone 4, « Solutions d'efficacité active », 2014*).

*Benoît COQUART, Président d'IGNES : « Cette évolution notoire de la reconnaissance du pilotage comme solution efficiente au côté de l'isolation et du chauffage, marque un tournant majeur dans la maîtrise des consommations énergétiques des logements ».*

*Alain FRAGNAUD, Président de la FDME : « Nous nous réjouissons qu'un arrêté gouvernemental vienne mettre au cœur de la rénovation énergétique la gestion active des équipements au travers de solutions de pilotage sources d'économies d'énergie et promues par l'ensemble de la filière électrique dont les distributeurs sont pleinement acteurs ».*

*Emmanuel GRAVIER, Président de la FFIE : « L'installation d'un système de pilotage des équipements du bâtiment dans le résidentiel par des entreprises d'intégration électrique est une condition indispensable de la réussite de la rénovation énergétique. »*

### **L'importance d'un message politique fort et pédagogique, impulsé aux niveaux national et territorial à destination des consommateurs et des collectivités locales**

Les professionnels du secteur se félicitent que cette aide financière soit accompagnée d'une campagne de communication de l'ADEME annoncée par la Ministre de la Transition écologique et solidaire,

Communiqué de presse – 25 juin 2020

Elisabeth Borne, pour sensibiliser les Français au pilotage. Cette étape du "faire-savoir" est déterminante pour mobiliser et assoir la légitimité de ces solutions auprès du grand public. Les professionnels du secteur sont donc d'ores et déjà à pied d'œuvre pour intégrer ce coup de pouce dans les offres. Ils se préparent également à relayer les messages de la future campagne et à répondre à une demande plus forte des consommateurs.

### **Un besoin d'aller plus loin pour mobiliser toutes les économies d'énergie et de carbone accessibles par le pilotage : solution connectée et mesure/affichage des consommations**

Il est toutefois essentiel d'aller au-delà des solutions de régulation et de programmation des équipements pour parvenir à répondre aux enjeux de flexibilité des bâtiments (assurer l'équilibre du réseau électrique) ou pour aider les consommateurs à s'engager sur des éco-gestes.

Ainsi, il est important d'aller vers les solutions de pilotage intégrant une fonction connectée qui leur permet d'être pilotables à distance, un pré-requis pour développer l'effacement diffus et la flexibilité du bâtiment résidentiel, indispensables pour limiter les tensions s'approvisionnement électrique dès cet hiver.

Pour devenir acteur de sa consommation, l'utilisateur doit avant tout la comprendre pour ensuite pouvoir agir en conséquence. Cela passe par des systèmes de mesure des consommations par usage, et leur affichage associé (écran ou appli) afin de connaître les véritables consommations par poste (chauffage, Eau Chaude Sanitaire, éclairage, prises électriques ...). Cet affichage pédagogique peut s'accompagner de comparaison avec des profils de consommations similaires, de conseils et d'un suivi périodique des résultats, et de la possibilité de recevoir des alertes (par courriel, SMS, etc.) en cas de consommation d'énergie inhabituelle.

#### **Définition : le pilotage dans le résidentiel**

Ensemble de **dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle (produits, logiciels, services)** de plus en plus connectés **pilotant de manière automatisée les équipements du bâtiment** afin de limiter et d'optimiser les consommations d'énergie du bâtiment et ainsi de réduire l'empreinte carbone tout en garantissant le bien-être et le confort des usagers.

Les équipements pilotés sont : les générateurs de chaleur ou de froid, les générateurs d'eau chaude sanitaire, les radiateurs, les systèmes de ventilation, les pompes, les protections mobiles, les équipements raccordés aux prises électriques, etc. Ils couvrent ainsi l'ensemble des systèmes énergétiques du bâtiment : chauffage, refroidissement, Eau Chaude Sanitaire (ECS), éclairage, ventilation, production locale d'énergie, stockage de l'énergie.

Ces dispositifs de pilotage, lorsqu'ils sont connectés, permettent notamment le recours à l'intelligence artificielle pour offrir aux usagers l'accès à de nouveaux services, générer de nouvelles économies d'énergie et réduire d'avantage l'empreinte carbone.

*Quelques exemples : régulation de la température de chauffage par pièce, programmation du chauffage, optimisation de la production d'eau chaude, pilotage des stores selon l'éclairage naturel, gestion de l'éclairage en fonction de la présence, extinction automatique des équipements consommateurs d'électricité, pilotage des bornes de recharge des véhicules électriques, optimisation de la production et de l'autoconsommation d'électricité photovoltaïque, effacement du bâtiment lors des pointes électriques, etc ...*

Communiqué de presse – 25 juin 2020

**Contacts presse :**

Cécile Replumaz, Responsable des Affaires publiques, IGNES

– 06 79 83 75 58 - creplumaz@ignes.fr

Isabelle Hoyaux, Responsable Relations Institutionnelles et Presse, FFIE

- 07 85 24 11 40 - i.hoyaux@ffie.fr

**A propos d'IGNES – Industries du Génie Numérique Énergétique et Sécuritaire**

*IGNES rassemble 50 entreprises de toute taille qui fabriquent des équipements électriques, électroniques et de sécurité pour les bâtiments résidentiels et tertiaires. Ce secteur représente en France 15 000 emplois directs, 80 000 emplois induits et réalise plus de 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Affiliée à la FIEEC (Fédération des Industries Électriques Électroniques et de Communication), IGNES a vocation à promouvoir des solutions pour un bâtiment plus sobre, plus sûr, plus accessible et confortable.*

**A propos de la FDME – Fédération des Distributeurs de Matériel Électrique**

*La FDME (Fédération des Distributeurs de Matériel Électrique) représente 145 Adhérents qui, au travers de 176 enseignes et près de 1700 points de vente, distribuent près de 80% du matériel électrique et de génie climatique de France, réalisent un chiffre d'affaires de près de 6 milliards d'euros et emploient 12500 salariés.*

**A propos de la FFIE - Fédération française des intégrateurs électriciens**

*La FFIE est une fédération professionnelle fondée en 1924, membre de la Fédération Française du Bâtiment, qui représente la moitié du secteur de l'intégration électrique avec 5 500 entreprises adhérentes, dont une large majorité de PME, et 100 000 actifs qui génèrent plus de 15 milliards d'euros de chiffres d'affaires. Elle remplit une mission de représentation, de défense et de promotion des entreprises affiliées, à l'échelon national et européen. Les domaines d'intervention de ses professionnels sont nombreux : la gestion technique des bâtiments, infrastructures des véhicules électriques (borne IRVE), autoconsommation, photovoltaïque, l'éclairage, la sécurité électrique, le confort thermique, les réseaux de communication, l'énergie, les automatismes et la maintenance électrique.*